

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 Novembre 2025

Date de convocation : 20/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Jacqueline HUCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Votants : 13

Présents : 13

Jacqueline HUCHET, Laurent ROBBE, Christine DUPUY, Maxime MARCO, Danielle AUDOIN, Yvon JACNEAU, Béatrice TROUVÉ, Sylvie POTIN, Jean-François DAUTIGNY, Philippe BOURDIL, Blandine ROUSSEAU, Cyril BLANLOEIL, Grégory COUÉ.

Absents : Florence DESVERGNE, Anne-Catherine NYLS, Tiphaine MENEGALDO, Rémy LACROIX.

Secrétaire de séance : Christine DUPUY.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil en date du 15 octobre 2025.

2025-11-94 Règlement de prêt de la Bibliothèque d'Indre et Loire (Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique)

La bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire met en œuvre la politique de développement de la lecture publique du Conseil Départemental. Elle est chargée de structurer le réseau de bibliothèques dans le département. La bibliothèque départementale intervient en complémentarité des services de lecture publique dont les communes ont la charge.

Le présent règlement définit le nombre de documents prêtés (livres, DVD, outils d'animation...), leur durée, les frais de transport, la mise à disposition de ressources numériques via un portail en ligne, le prêt aux écoles, les réservations, les frais en cas de documents perdus ou détériorés.... Il est proposé d'accepter ce règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le règlement de prêt de la bibliothèque d'Indre et Loire (Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique),
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2025-11-95 Modification des statuts du SIEIL

Le Comité syndical du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) a accepté le 07 octobre dernier, l'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, pour la compétence « éclairage public » à compter.

En application de l'article L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, notre commune, adhérente au SIEIL, doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher au Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-11-96 Demande de remboursement - Ferraille

Mme le Maire indique que suite au dépôt de 58 kilos de ferraille, il convient de facturer la somme de 63.80€ à la société Alliage Touraine Environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE le remboursement de la somme de 63.80€ à la société Alliage Touraine Environnement suite à un dépôt de ferraille,
- DIT qu'un titre de recette sera émis sur le budget 2025,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2025-11-97 Autorisation pour une élue d'utilisation de sa carte de paiement – remboursement

Mme le Maire rappelle aux élus que la commune n'a pas de carte de paiement.

Cependant, il est nécessaire d'utiliser le site « Le Bon Coin » pour diffuser une annonce pour une location de logement.

Mme le Maire propose d'effectuer le paiement avec sa carte personnelle et de se faire rembourser par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE autorisation à Mme HUCHET Jacqueline, Maire, d'utiliser sa carte bleue personnelle pour régler la facture du site « Le Bon Coin »,
- DIT que Mme HUCHET Jacqueline sera remboursée intégralement de cette somme par l'émission d'un titre de recette sur l'année 2025,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2025-11-98 Convention de mise à disposition de locaux aux associations

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler les conventions de mise à disposition des différents locaux aux associations.

Les nouvelles conventions seront réalisées pour une durée de 1 an.

De plus, en raison du plan de sobriété énergétique mis en place par le gouvernement, les frais des différents fluides (électricité/chauffage/eau) pourront faire l'objet d'une demande de remboursement par la commune au vu des consommations et frais inhérents (un remboursement sera demandé par la commune par le biais d'un titre de recettes) imposant ainsi à l'association de faire des économies d'énergie.

Les mises à disposition sont les suivantes :

Nom de l'association	Locaux mis à disposition	Vote
Puzzle	Centre pour les jeunes - 40, rue des Roches	Unanimité
Comité des Fêtes	Ancien local des pompiers - rue de la Varenne	1 Contre (D.AUDIOIN) 1 Abstention (L.ROBBE)
Arlequin	Grange - rue de l'Abbaye	Unanimité
Entente Sportive de la Vallée Verte (ESVV)	2 bâtiments de types vestiaires, 2 terrains ainsi que des équipements - rue de la Tuilerie	1 Abstention (P.BOURDIL)
GPE	Garage - 5 rue des Roches	Unanimité
Panier de Cormery	1 ^{er} étage de la tour Saint Jean – Place du Champ de Foire	1 Abstention (C.DUPUY)
Farandole	Bâtiment + Garage - rue des Roches	Unanimité

Une convention sera réalisée pour chaque association précisant les modalités de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE les mises à disposition comme indiqué ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des locaux ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers.

2025-11-99 Tarifs 2026 – Cimetière

Concession dans le cimetière	2026 – en €
Enfant – 30 ans	126
Enfant – 50 ans	170
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans	189
Adultes : Concession Simple pour 30 Ans, droit de Superposition	132
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple trentenaire	132
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans	279
Adultes : Concession Simple pour 50 Ans, droit de Superposition	158
Adultes : dépôt d'urne dans concession simple cinquantenaire	158
Adultes : Concession Double pour 30 Ans	389
Adultes : Concession Double 30 Ans, droit de Superposition	252
Adultes : dépôt d'urne dans concession double trentenaire	252
Adultes : Concession Double pour 50 Ans	557
Adultes : Concession Double pour 50 Ans, droit de Superposition	315
Adultes : dépôt d'urne dans concession double cinquantenaire	315
Droit de superposition dans concession perpétuelle ancien cimetière	494
Dépôt urne dans concession perpétuelle de l'ancien cimetière	494
Taxe exhumation	147
Columbarium	2026 – en €
Pour 15 ans	368
Pour 30 ans	630
Urne Supplémentaire	79
Carré Cinéraire	2026 – en €
Pour 30 ans	126
Urne Supplémentaire	79
Pour 50 ans	179
Urne Supplémentaire	95
Jardin du Souvenir	2026 – en €
Dispersion des cendres	63
Caveau provisoire	2026 – en €
Caveau provisoire	1.85/j – 15j max

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- ADOPTÉ les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2026,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

Vote : 12 Pour
1 Contre (D.AUDOIN)

2025-11-100 Tarifs 2026 – Salles, Matériel et divers

Salle d'Education Populaire	2026 – en €
Tarif unique à la journée	200
Tarifs Week-end	260
Caution	950
Cinéma (uniquement asso hors commune)	2026 – en €
Tarif week-end	20
Tarif journée	15
Foyer	2026 – en €
Tarif unique à la journée	106
Tarifs Week-end	151
Caution	510
Tables et Chaises	2026 – en €
Prêt (non livré) – réservé Cormieriens	Gratuit
Caution	280
Cloître	2026 – en €
Vin d'honneur (6h max d'utilisation – limité au vin d'honneur et aux photos)	300
Caution	560
Photo (1h maxi)	Gratuites Cormieriens / 50€ pour hors commune
Bibliothèque	2026 – en €
Abonnement annuel – Individuel	8
Abonnement annuel – Familial	16
Droit de place	2026 – en €
Hors Marché : ½ journée	6
Taxis	2026 – en €
Redevance 1 place	60
Autre	2026 – en €
Photocopie A4 noir et blanc	0.18*
Photocopie A4 couleur	0.30
Photocopie A3 noir et blancs	0.40
Photocopie A3 couleur	0.60
Plan cadastre noir et blanc	1.00
Plan cadastre couleur	2.00

* Tarif réglementé par l'arrêté ministériel du 01/10/2001

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus pour l'année 2026,
- PRECISE que les salles seront louées uniquement aux Cormieriens, aux associations ayant leur siège social à Cormery, au collège Alcuin ainsi qu'à l'école primaire Jacques Prévert de Cormery,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant l'application de ces tarifs.

2025-11-101 Tarifs occupation commerciale du domaine public relatif aux terrasses, mobilier et accessoires

Conformément au règlement d'occupation commerciale du domaine public relatifs aux terrasses, mobilier et accessoires, le conseil municipal doit fixer le montant des redevances :

Il est proposé de les augmenter comme suit :

Désignation des occupations	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Terrasse (cafés, bars, restaurants...)	120€/commerce	125€/commerce
Mobilier fleuriste	120€/commerce	125€/commerce
Autre type de commerce	120€/commerce	125€/commerce

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- REFUSE la proposition d'augmentation des tarifs tels qu'indiqué ci-dessus,
- DIT que les tarifs seront identiques à ceux de 2025 soit :

Désignation des occupations	Tarifs 2026
Terrasse (cafés, bars, restaurants...)	120€/commerce

Mobilier fleuriste	120€/commerce
Autre type de commerce	120€/commerce

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : 5 Pour
8 Contre (L.ROBBE, C.DUPUY, M. MARCO, D.AUDOIN, P.BOURDIL, S.POTIN, G.COUE, C.BLANLOEIL)

2025-11-102 Détermination du montant du loyer – 9 bis rue de l'Abbaye (43m²)

Le logement communal situé au 9 bis rue de l'Abbaye se libère au 28 novembre 2025.

Afin de le relouer rapidement, il convient de définir le montant des prochains loyers.

Ainsi, il est proposé de le louer à 550€ par mois – électricité/eau/assainissement non inclus (43m²).

Le conseil municipal, à la majorité :

- DECIDE que le logement sera désormais proposé au prix de 550€ par mois,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce permettant l'exécution de la présente délibération.
- PRECISE que le montant du loyer sera revu automatiquement, chaque année, conformément au bail,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 11 Pour
1 Contre (C.BLANLOEIL)
1 Abstention (P.BOURDIL)

2025-11-103 Décision Modificative

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-186 : ECOLE	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-155 : MAIRIE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-166 : ECOLE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-210 : TRAVAUX S.E.P.	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-215 : MEAC	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-221 : CABINET MEDICAL	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-155 : MAIRIE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 300,00 €	15 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	18 300,00 €	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

* Travaux de l'Eglise : le chantier avance bien. La charpente est bien consolidée. En ce qui concerne les tranchées créées par la nacelle, elles seront rebouchées pour que les abords de l'Eglise restent propres.

L'Eglise devrait bien rouvrir pour les fêtes de fin d'année.

* Vœux du Maire le 17 janvier 2026 à 11h à la cantine scolaire

* Date prochain pré-conseil : 10 décembre à 19h00

* Date prochain conseil : 17 décembre à 19h30

Séance levée à 20h05

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
----------	-------------------------

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture d'Indre-et-Loire.